



**Une force
à vos côtés**

WWW.CGTDSSDIS.COM

Montreuil, le 25 mars 2020

COVID 19 = GUERRE =

#POMPIERSANSPROTECTIONS

TEMPS DE TRAVAIL

La DGSCGC a récemment précisé à vos SDIS qu'ils pouvaient dépasser les 1128h/semestre, les 48h/semaine et vous retenir au-delà de 24h si besoin. Allons-y c'est open bar, dérogeons à la dérogation sans limites.

EXIGEONS DE NOS SDIS :

- la prise en charge systématique des accidents de travail pour tout covid 19 avéré.
- l'application de l'effectif minimum dans les centres de secours pour limiter l'exposition.
- la préférence des astreintes à domicile quand cela est possible.
- l'interdiction des gardes postées des SPV.
- le retrait du jour de carence en cas d'arrêt maladie.
- l'accès à un dispositif de prise en charge des enfants.

Les SDIS doivent limiter au maximum votre exposition et celle de vos familles face à une crise sanitaire sans précédent.

DANS VOS SDIS VOUS DEVEZ :

- saisir les instances de votre SDIS pour dénoncer tout dysfonctionnement
- saisir tous les élus, Préfet, de vos départements,
- contacter, surtout quand vous n'avez pas de masques, la CGT mines énergie, dont les employeurs disposent souvent de stocks,.

C'est un devoir pour la CGT, de dénoncer les manquements à notre santé et à notre sécurité surtout quand les décisions sont prises de manière comptable.

C'est un devoir pour la CGT de secouer les décideurs pour que toutes les mesures de protection soient prises

Sauver des vies est dans notre ADN, notre aptitude à aller jusqu'au bout de notre engagement, est mis à mal par l'incapacité de nos élus à s'engager financièrement!

La CGT des SDIS